



**ITHAQUE**

Accueil, prévention et  
soins toutes addictions



# Création des Haltes Soins Additions

Quel avenir pour les SCMR ? L'exemple d'Argos

Nicolas Ducournau

# Genèse et origine des SCMR

- 1 salle portée par ASUD à Montpellier en 1994 destinée à l'injection de médicaments
- Collectif du 19 mai 2009 a ouvert une salle fictive à Paris
- Programme expérimental AERLI (Médecins du monde, CAARUD Sida Paroles: squat, festif.. )
- Expertise collective de l'INSERM 2010: « Réduction des risques infectieux chez les usagers de drogues »

# Contexte international

- Actuellement 2 SCMR en France: Strasbourg et Paris
- Une centaine dans le monde, essentiellement en Europe.  
(Lisbonne, New-York, Berlin, Bruxelles récemment)
- La première à Berne en 1986
- Allemagne et Pays-Bas les mieux dotés
- Des projets à Lille, Lyon, Montpellier, Bordeaux, Marseille...
- Spécificité de la situation parisienne

# Cadre réglementaire

- Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016  
Article 43
- Expérimentation de 6 ans soumise à évaluation (rapport de l'INSERM publié en mai 2021)
- Cahier des charges national (modifié à deux reprises) et circulaire de politique pénale

# Objectifs et missions des SCMR

- Etablir un contact avec des usagers de drogues majeurs ne fréquentant pas les dispositifs de réduction des risques ou de soins existant
- Accès aux droits et aux soins
- Réduction des risques:
  - Limitation des overdoses
  - Limitation des infections virales (VIH, VHC, VHB)
  - Limitation des dommages associés (abcès, phlébites, thromboses, endocardites...)
- Contribuer à l'apaisement du climat social

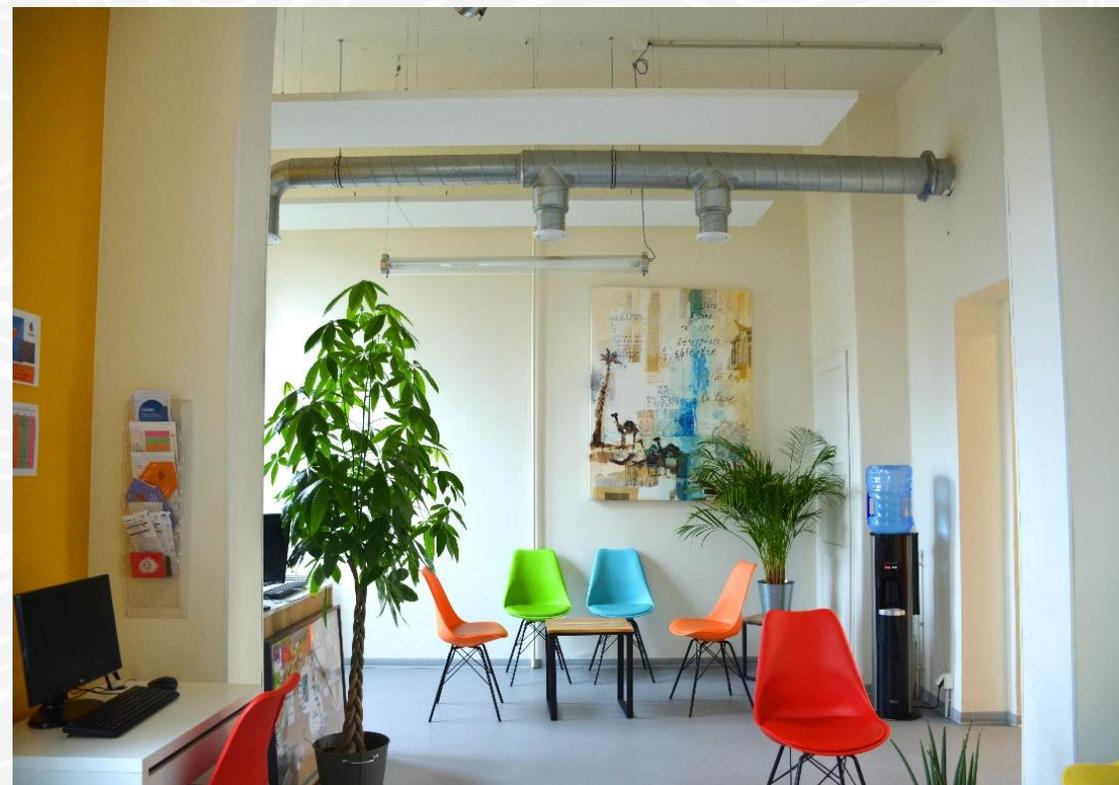
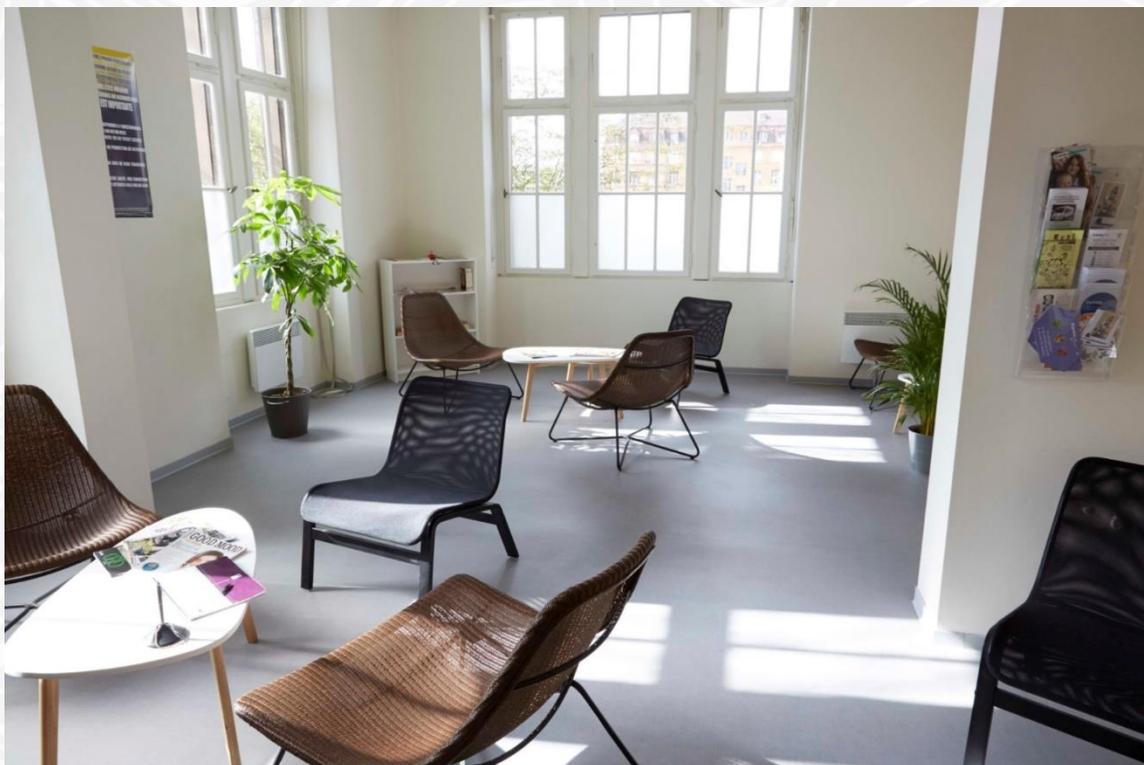
# Le projet d'Ithaque. Pourquoi Strasbourg ?

- Un premier projet déjà déposé par Ithaque
- Annonce du maire en 2012 lors d'un colloque organisé par Ithaque au parlement européen
- Travail de concertation entre les différents acteurs: Ville, ARS, Préfecture, HUS, Police, Justice, MILDECA..
- Comités de pilotage annuels
- Importance du choix d'implantation et de l'environnement au sein de l'hôpital civil
- Dispositif transfrontalier (financement Eurodistrict)

# Fonctionnement d'Argos

- Ouverture en novembre 2016
- 365j/an de 13h à 19h
- Equipe pluridisciplinaire (TS, IDE, agents de médiation)
- Permanences médicales, psychiatriques et psychologiques
- Un espace d'accueil, un espace de consommation, un espace de repos
- Un programme d'échange de seringues
- Dépistages par TROD's et Fibroscan
- Collectes d'échantillons de produits pour analyse
- Ateliers créatifs
- Travail de rue





# Modalités d'intervention

- Un lieu d'accueil avec espace de consommation intégré (missions communes au CAARUD dont la SCMR dépend)
- Un dispositif de première ligne, un maillon supplémentaire dans le champ de l'addictologie
- Accueillir et accompagner les personnes dans globalité, avec leurs pratiques, dans une certaine limite, pour pouvoir agir dessus
- Travail d'orientation vers les dispositifs partenaires (CSAPA Ithaque et autres, psychiatrie, PASS, services hospitaliers, SIAO...)  
Avantage d'être situé au sein de l'hôpital : accompagnements physiques

# Pour aller plus loin : l'hébergement

- Un dispositif de soins avec hébergement aux étages de la SCMR ouvert en juin 2021
- Financement CNAM. Article 51 de la LFSS 2018  
Programmes innovants et répliquables. Expérimentation de 3 ans
- Destiné aux usagers de la SCMR
- Accompagnement dans et vers les soins; vers le logement
- 20 places dont deux chambres doubles
- Contrats de deux mois renouvelables
- Animaux de compagnie autorisés



# Quelques tendances...

- Plus de 1500 personnes depuis l'ouverture  
Plus de 1200 ont fréquenté l'espace de consommation  
470 en 2021
- 41900 sessions de consommation depuis l'ouverture
- L'injection est le mode d'administration largement majoritaire (76%)
- L'inhalation prend une place de plus en plus importante (10% à 19%)
- La cocaïne est le premier produit consommé (40%). Souvent fortement dosée
- Les opioïdes sont les plus représentés (57%)  
Apparition de la consommation de fentanyl à l'été 2021

# Les avantages d'un espace de consommation

- Un observatoire des pratiques pour témoigner et agir précocement
- Favorise et accélère les changements de pratiques

Exemple de l'inhalation de cocaïne comme une alternative acceptable à l'injection

- Intervention en cas de surdose (36 depuis l'ouverture d'Argos)
- 100% du matériel usagé récupéré

# Et maintenant ?

- Une avancée majeure mais poussive: seulement 2 salles durant la première phase de l'expérimentation
- Freins politiques (exemple de Lille et Paris)  
Question de l'implantation et de l'inscription sociale  
Sites hospitaliers : une spécificité française
- Les HSA seront-elles la réponse?

# Pourquoi les HSA ?

- Volonté de mettre l'accent sur les soins  
Une proposition d'axe d'amélioration du rapport d'évaluation (TSO, sevrage, dépistage...)
- Dépasser la problématique de l'implantation?  
Possiblement intégrées à des CAARUD et CSAPA  
Projet de développer des unités mobiles
- Pour ne plus dire « salle de shoot »?  
Appropriation par la population générale
- En quoi cette appellation les différencient-elles d'autres structures en addictologie?  
Ou est passée la consommation? (Drug Consumption Room, Site d'injection supervisée, Drogenkonsumraum)

# Statut des HSA

- Prolongation de l'expérimentation pour 3 ans jusqu'en décembre 2025, par la loi de financement de la sécurité sociale du 23 décembre 2021
- Arrêté du 26 janvier 2022 portant approbation du cahier des charges
- Les objectifs restent les mêmes avec la volonté de « renforcer la dimension d'accès à un parcours de santé de ces dispositifs »

# Et après ?

- Intégrer des espaces de consommation à des lieux de soins VS  
Proposer des soins à partir d'un lieu de consommation
- Quid des espaces de consommation dans les lieux d'hébergement ?
- L'hébergement d'Argos pour améliorer les parcours de soins (exemple du VHC)
  
- Quid du développement des HSA ? Quelle faisabilité ?
- Jusqu'à quand l'expérimentation va-t-elle durer ?
- A quand un accès équitable pour les usagers à des espaces de consommation adaptés aux territoires ?
  
- Supervision et accompagnement à la consommation prévue par la loi du 26 janvier 2016
- Comment agir au plus près des pratiques sans espace de consommation?



## Association **Ithaque**

12 rue Kuhn  
67000 STRASBOURG

[ithaque@ithaque-asso.fr](mailto:ithaque@ithaque-asso.fr)

+33 (0)3 88 52 04 04

## Argos

Quai Menachem Taffel  
67000 Strasbourg

[n.ducournau@ithaque-asso.fr](mailto:n.ducournau@ithaque-asso.fr)

03 68 00 19 14